

# Le Journal des Trois-Rivières.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN

Co opéré de Collaborateur.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES

GEDEON DESILETS & Frères,

### Feuilleton du "Journal"

#### FERNANDO

HISTOIRE

#### D'UN JEUNE ESPAGNOL.

(Suite.)

#### CHAPITRE XIV

— Seigneur, puisque les aventures d'un infortuné peuvent vous intéresser, je vais vous en faire le récit. Peu de jours après mon départ sur la personne du jeune Fernando, quand la première agitation de mon âme se fut un peu calmée, comme je comptais toujours sur vos promesses, le désir d'épouser Eléonore s'éleva de nouveau dans mon cœur. Je me rendis chez elle, je lui appris que j'étais devenu propriétaire d'un domaine considérable, et je lui demandai sa main. Mais l'esprit pénétrant de cette demoiselle devina tout le mystère de ce subit changement de ma fortune. « Quel effroyable trait de lumière ! s'écria-t-elle. Comment ! don Alonso vous a fait présent de ce bien ! Quelle espèce de service lui avez-vous donc rendu pour cela ? Ce n'est certainement pas votre talent pour le chant et pour la musique qui l'a eu l'intention de récompenser si généreusement. J'ai l'affreux pressentiment que vous lui avez servi d'instrument pour accélérer la mort de son jeune neveu, et vous pensez que je pourrais épouser un meurtrier ! Non, non, jamais, vous me faites horreur ! »

— En achevant ces paroles, elle lança au ciel un regard de vive douleur : « Mon Dieu, ajouta-t-elle, combien je me suis trompée en aimant cet homme ! J'en rougis de honte. » Des larmes amères coulaient de ses yeux. Je me jetai à ses pieds ; mais elle me repoussa avec horreur, et me dit : « Retire-toi, maudit serpent, tigre altéré de sang humain, et ne l'avis plus de te présenter devant mes yeux. »

— Ma conscience, qui ne s'était jamais tout à fait endormie, s'éveilla alors avec une force nouvelle ; elle me reprocha d'être un empoisonneur et un assassin ; car j'aurais en effet empoisonné le jeune comte si Dieu n'avait empêché que je trouvasse du poison. Le couteau dont je me suis servi s'est de même refusé à l'exécution de mon crime ; c'est encore Dieu qui l'a voulu ainsi. Je ne puis assez remercier le Tout-Puissant de la grâce qu'il me fit d'affaiblir mon bras quand j'allais égorger le pauvre enfant. Si mon crime eût été complètement consommé, je serais devenu fou, ou je serais mort de désespoir. Je regardai pour lors comme un devoir d'aider le jeune comte à recouvrer son héritage. Ayant appris que le noble chevalier qui avait sauvé le petit Fernando et le pieu ermite de la montagne étaient la même personne, j'allai le trouver, je lui remis vos lettres, et je le conjurai de mettre tout en œuvre pour faire rendre justice à Fernando.

— C'est bien là mon intention, me répondit cet excellent homme, et vous pouvez compter sur moi ; quand le moment d'agir sera venu, je me porterai hautement accusateur contre Alonso, en cas que les vices de son cœur se trouvent impuissants. En attendant, j'enfermerai ces redoutables lettres dans un paquet que je remettrai au prieur du couvent des chartreux, qui est mon ami, en le priant de les déposer dans les archives du couvent et de ne les remettre qu'à moi-même sans les avoir décachées. Et vous aussi gardez le silence et allez en paix. »

— Ayant ainsi déchargé ma conscience et appris qu'Eléonore avait pris le voile dans l'ordre austère de Sainte-Claire, je pris la résolution de me retirer du monde et d'entrer dans un couvent. Je craignais cependant que, si vous appreniez que je vous avais trahi et que j'étais encore vivant, vous n'employassiez tout pour vous venger ; voilà pourquoi, afin de me soustraire à vos poursuites, j'imaguai de briser ma mandoline sur les bords de la mer, et d'y déposer mon chapeau et mon manteau, afin de vous faire croire que je m'étais noyé.

— Je me rendis ensuite dans une province très-éloignée, et je demandai à être reçu dans l'ordre de Saint-François ; mais ce ne fut qu'après bien des instances et un long noviciat qu'on m'accorda cette faveur. Je me dévouai à la prière et à la méditation, et je remplis fidèlement les devoirs qui m'étaient imposés. Séparé du monde, j'appris cependant par hasard, ou plutôt par la volonté divine, que Bernardo était mort depuis longtemps, emportant avec lui dans la tombe le secret de l'existence de Fernando, qui avait quitté le pays. J'appris aussi que vous étiez venu habiter ce château, et que vous y étiez une vie triste et solitaire. Je sentis alors le besoin de vous parler, et je priai mon supérieur de me désigner pour me rendre auprès de vous et vous apporter les secours de la religion dans votre maladie. C'est ainsi qu'après tant de tourments et de souffrances Dieu a permis que nous nous revissions.

— Pedro continua : « Je suis venu pour entendre votre confession, et je vous ai fait la mienne ; votre complice ne peut rien pour vous. Moi aussi j'avais perdu l'espérance, mon crime me semblait plus grand que la

miséricorde de Dieu. Enfin j'osai dévoiler mon âme tout entière à un digne vieillard, le plus pieux des pères de notre couvent. Il sut me faire mieux comprendre la clémence infinie du Sauveur ; il m'expliqua l'infailible efficacité d'un sincère repentir et les effets salutaires et consolants d'une bonne confession. Je les ai moi-même éprouvés ; car dès lors mon cœur s'ouvrit à l'espérance, et je cessai de frémir en songeant à l'Éternel. Voulez-vous que je vous envoie ce pieux vieillard ? » Alonso y consentit. Le bon père passa trois jours au château, et confessa le comte, qui avec la paix de l'âme recouvra promptement la santé du corps, et résolut de chercher Fernando pour lui rendre son héritage.

#### CHAPITRE XV

Dès qu'Alonso se sentit complètement rétabli, il partit, malgré son grand âge, pour se rendre en Bohême. En passant à Vienne, il eut soin de se procurer pour Fernando une lettre du comte de Gallas ; cette lettre disait seulement que le personnage auquel on la remettait était un grand d'Espagne qui voyageait en Bohême, et devait s'arrêter quelque temps au château. On recommandait à l'intendant de lui en faire les honneurs avec les égards dus à son rang distingué.

Lorsque, après beaucoup de fatigues à travers les chemins étroits et raboteux de la Bohême, sa voiture fut arrivée au sommet d'une montagne fort élevée, il aperçut de loin l'antique château du comte de Gallas, séjour de Fernando. « Cher Antonio, dit-il à son compagnon de voyage, vous ne croiriez pas combien j'ai le cœur serré. Quand Fernando aura appris ce que j'ai voulu tenter contre lui, il ne pourra que me haïr et me regarder comme un monstre. Oh ! qu'il est douloureux pour un vieillard, un oncle, de paraître en coupable devant un jeune homme ! »

— Soyez tranquille, monsieur le comte : Fernando ignore, j'en suis sûr, que la tentative de meurtre faite contre lui venait de vous, il ne l'attribue qu'à la démenche du joueur de luth. Cependant nous le questionnerons, et nous verrons ce qu'il sait de cette histoire, afin de ne lui rien dire de plus qu'il n'est nécessaire.

— Vous avez raison, et nous acquerrons par ce moyen la certitude que cet intendant est véritablement notre Fernando. Ils descendirent au fond de la vallée, et arrivèrent dans un village dont les maisons étaient basses et construites en bois. Ils quittèrent la voiture, et se rendirent à pied au château. Alonso avait caché son riche costume de grand d'Espagne sous un long manteau, et Antonio, revêtu des habits de son ordre, marchait un bréviaire à la main. Ils entrèrent dans le jardin du château, et se dirigèrent par un allée qui les conduisit à un verger planté d'arbres de toute espèce. Un jeune garçon au teint vermeil était monté sur une échelle appuyée contre un cerisier chargé de fruits, qu'il cueillait et qu'il laissait tomber dans le tablier de sa petite sœur. Un autre petit garçon arrangeait en souriant dans un joli panier les cerises que sa sœur lui présentait. Ces trois enfants eurent à peine aperçus les deux étrangers, qu'ils quittèrent aussitôt leur occupation. Les deux frères s'approchèrent du religieux, lui baisèrent la main avec respect et s'inclinèrent devant Alonso, tandis que leur petite sœur se tint timidement à l'écart.

— Ces messieurs viennent sans doute voir notre jardin ? dit l'ainé. Mon frère, veux-tu leur montrer, pendant que je vais chercher papa ?

— Les deux enfants conduisirent les voyageurs par tout le jardin, et leur fit admirer tour à tour, avec la naïveté de leur âge, les allées, les plates bandes, les berceaux, les statues et le grand bassin, mais surtout l'orangerie.

Le père de ces charmants enfants parut enfin au bout d'une longue allée. Alonso alla au-devant de lui, et lui remit la lettre du comte de Gallas. Fernando en prit lecture ; il regarda d'abord Alonso avec étonnement, puis aussitôt lui présenta ses respects, ainsi qu'à son père français. Cependant Alonso sentait ses genoux trembler ; il fut obligé de s'asseoir, et il pria Fernando de prendre place entre Antonio et lui. Après quelques politesses d'usage, Fernando engagea la conversation.

— Messieurs, dit-il, vous venez d'Espagne ; c'est ma patrie, c'est là que j'ai passé les belles années de mon enfance.

— Comment ! vous êtes né en Espagne ! Et quels étaient vos parents ? Comment se fait-il que vous ayez préféré à cette belle et riche contrée les forêts et les montagnes de la Bohême ?

— Mes aventures ont quelque chose de bizarre et de particulier, mes souvenirs d'enfance ressemblent à un rêve confus. Je demeurais dans un château antique entouré d'un beau jardin. La dame que je regardais comme ma mère, qui ne l'était pas, comme je l'ai su depuis, était très-belle, et surtout très-bonne envers moi. Mes trois frères et sœur aînés, ou qu'on les croyait l'être, s'appelaient Philippe, Eugénie et Carlos ; j'ai oublié les noms des plus petits. Le seigneur que l'appelaient mon père était rarement à la maison, et n'avait pas les enfants ; nous le craignions tous. Voilà à peu près tout ce dont je me souviens. Je

me rappelle encore cependant qu'un jour je fus tout à coup saisi d'une maladie grave. Ma mère, mes frères et mes sœurs partirent subitement ; le père l'ordonnait ainsi, car il craignait que mon mal ne fut contagieux ; il les pressa de partir, depuis je ne les ai plus revus. Tout le monde m'abandonna, excepté un jeune homme nommé Pedro, qui était un joueur de luth ; il était fort aimable et nous plaisait à tous. Son vent nous avait amusés en nous chantant de belles ballades, en nous apprenant toutes sortes de petits jeux ; il nous faisait aussi de petits cadeaux. Pendant que j'étais malade, il resta auprès de moi pour me soigner. Soudain il devint fou, et voulut me tuer avec un couteau. Il se laissa pourtant émouvoir par mes prières et me laissa la vie, mais après m'avoir fait trois blessures dont je porte encore les cicatrices. »

(A continuer.)

### Courage ! Courage !

I

**Courage ! Courage !** Tel est le cri qui s'éleva lorsque les fléaux se déchaînèrent. Nous avons entendu ce cri aux incendies et aux inondations. Quand les murs déchirés par la flamme menaçaient d'engloutir les travailleurs, une voix sortie de la foule criait : **Courage !** Lorsque la digue allait se briser sous les efforts des vagues, l'air retentissait du cri : **Courage ! Courage !**

L'heure est venue pour les gens de cœur de répéter cet appel suprême.

Désormais, il faut du courage, autant pour braver le péril que pour vaincre le dégoût et surmonter le mépris.

Un moment nous avons cherché à nous familiariser avec les bassesses, les lâchetés, les corruptions et les cynismes. Afin de nous blaser, nous venions de relire l'histoire de la Régence et celle du Directoire. Saint-Simon nous avait rappelés les soupers du régent : « La chère et était exquise, les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville, les vieux contes, les disputes, rien, ni personne n'était épargné. On buvait beaucoup, et du meilleur vin ; on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée, des impiétés à qui mieux mieux et quand on avait fait du bruit et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher. »

Mais toutes ces infamies se passaient portes closes entre Mmes de Parabère et de Sabran. Les ordures et les impiétés à qui mieux mieux ne retentissaient pas à la tribune ; les vieux contes n'étaient pas transformés en grotesques harangues, et puis, quand on était bien ivre, on s'allait coucher sans souci des applaudissements de la valetaille.

Le Directoire avait aussi ses discrétions et quelque semblant de pudeur. Quoique l'orgie fût complète, Barras ne dépouillant pas son habit de gentilhomme pour endosser lâchement la carmagnole des révolutionnaires.

La Régence et le Directoire ne sauraient donc nous blaser, nos lèvres se sont trempées dans des coupes plus amères.

L'antiquité nous offre bien une figure qui rappelle vaguement la physiologie du prince Jérôme Bonaparte. Cette figure est celle de Vitellius, le courtisan de Claude. Lorsqu'il confia à ce Vitellius le commandement de la Germanie supérieure, Galba dit à ses officiers : « Les gaulois ne sont, pas dancereux. » Galba se trompait, car Vitellius fut un traître. Vespasien marcha contre lui pour le punir de sa trahison, mais Vitellius se cacha dans la loge d'un portier du palais.

Ni la Régence, ni le Directoire, ni même Vitellius n'ont soulevé notre cœur autant que ce prince démocrate, faisant retentir la tribune parlementaire de paroles insensées.

Moins fier que Barras, il a endossé la carmagnole. Sous cette carmagnole nous découvrons sans peine l'habit brodé d'or du sénateur de l'empire ; l'uniforme éclatant de général de division, et aussi l'habit de cour de mise dans les palais aux fêtes de la royauté. Sous les revers de cette carmagnole, nous apercevons même le grand cordon de la Légion d'honneur, dont le prince a osé se parer aux pacifiques revues du Champ de Mars.

Ces choses sont d'ordinaire le prix des mérites éminents, des grands services rendus au pays, des longs travaux consacrés à la science, et surtout des gloires de la guerre. Mais si un homme, jeune encore, sans mérites, sans services, étrange à l'étude, d'une bravoure plus que douteuse, se drape fièrement dans ces vêtements et dans ces cordons, il ne saurait être qu'un courtisan de la fortune.

Quoi, ce démocrate n'a rien refusé ! Reputé d'honneurs, comblé de richesses, engraisé de bienfaits, il s'est vautre dans le palais de Philippe Egalité, il a tenu la main au caissier du Sénat et a pris sa large part au budget de la guerre. Il a eu son navire, ses matelots et sa grosse dotation.

Un jour l'empire s'est écroulé, entraînant dans l'abîme les caissiers et les matelots, les palais et les boudoirs.

C'est alors que le prince a endossé la carmagnole démocratique et caché son visage sous le masque républicain.

Lui reprocher son ingratitude serait une

niaiserie dont nous ne nous pas. La reconnaissance, la fidélité, le respect de soi-même sont presque effacés des âmes par les révolutions. Que ce prince soit un apostat, peu importe : un de plus ne changera pas nos destinées. Mais ce que nous ne saurions permettre, ni souffrir, c'est de voir cet homme parler au nom de l'armée française.

Non pas que nous le considérons comme un traistage du camp. Nul, parmi nous, n'a pris au sérieux ses épaulettes étoilées et son épée toujours vierge. L'uniforme militaire lui avait fait une place à part entre le dédain et la pitié.

Nous savons bons nombre d'officiers qui ont frémi d'indignation en lisant ces paroles du prince ; « Ce n'est pas de l'armée que pourra jamais venir cet esprit d'intolérance. Non, l'armée est nationale ; mais c'est du parti clérical, qui veut se servir de préjugés qu'il prête à l'armée pour faire ce qu'il juge convenable... »

Lorsqu'il s'est écrié : « l'armée est nationale, le prince a dû frissonner. Des souvenirs cruels auraient troublé une conscience moins usée que la sienne. Derrière cette simple phrase : « l'armée est nationale, » il y avait la Crimée, l'Italie et nos batailles de la dernière guerre. Il y avait des blessés et des morts, de nobles dévouements et de sublimes sacrifices ; mais il y avait, à côté de ces grands noms, des actes pusillanimes, des peurs, des fuites et des hontes.

Ces peurs, ces fuites, ces hontes sont la part du prince les grandeurs sont la part de l'armée, qui est nationale.

Aucun spectacle ne saurait être plus douloureux que celui d'un prince dont le père a porté la couronne et qui, dans la force de l'âge, s'agenouille les mains jointes, devant la populace, lui demandant d'oublier son passé de haut et puissant seigneur. Mais la populace n'oublie pas. Vainement lui jettera-t-on en pâture les jésuites et les curés, la populace répandra qu'elle a coutume d'égorger les princes après l'égorgement des prêtres. La logique des assassins est terriblement brutale, et ces gens flairent un prince, lui-même caché sous un manteau républicain.

Il a parlé fort longuement des empiétements du clergé afin d'exciter la colère et les vengeances ; mais ces empiétements sont autres que ne le dit le prince Jérôme.

S'il avait vu le champ de bataille de la dernière guerre, ses regards auraient partout rencontré le prêtre ; le clergé empiétait sur l'honneur et le patriotisme des soldats. A Sedan, à Metz, à Paris, sur les rives de la Loire, dans l'Est comme au Nord, jésuites et franciscains, capucins et dominicains, curés de campagne et moines de tous les ordres, se pressaient dans la mêlée sanglante et empiétaient aux ambulances sur les devoirs des infirmiers. Ils mêlaient leur sang au nôtre et nous enseignaient les douceurs de la mort chrétienne. Mais le prince Jérôme n'était ni à Sedan, ni à Metz, ni à Paris. Il avait fui, loin d'Orléans laissant derrière lui les armées de l'Est et du Nord. Il avait franchi la frontière, et galant émigré, le prince souriait derrière les évantails des comédiennes de Florence.

Les vieux généraux en retraite reprenaient, d'une main glacée par l'âge, leur épée d'autrefois. Ils tombaient à la bataille comme Renaud et Lacharrière, tandis que le prince Jérôme désertait à l'étranger en présence de l'ennemi. Ses épaulettes, ses grands cordons son sabre prenaient place aux bagages. Dans sa fuite précipitée, il n'adressait même pas un signe d'adieu fraternel aux généraux de sa sorte, les Bordonne et les Garibaldi.

Un profond découragement s'est emparé de ceux qui ont entendu le discours du prince Jérôme. Une question s'est dressée devant eux : Que penseront de la France les princes et les peuples de l'Europe ?

C'est alors que le cri des travailleurs a retenti à nos oreilles : **Courage ! Courage !**

II

Pendant que l'une des enceintes législatives était le théâtre de cette affligeante comédie, l'autre enceinte donnait un spectacle presque aussi lamentable.

On y répétait un nom cher à l'armée, un nom dont s'honore la France. Ce nom du général Vinoy était prononcé, commenté, balotté et enfin repoussé.

Cependant l'armée pense que si le Sénat ne se composait que de dix hommes, le général Vinoy devrait être des dix.

L'armée n'a pas oublié la guerre de 1870. Vinoy, qui n'était plus en activité, ne se souvient plus de son âge. Il part, après avoir formé, non sans difficultés, le 13<sup>e</sup> corps d'armée. Il est à Mézières le jour de la bataille de Sedan, il entend le canon, assiste à la deroute. Un autre eût désespéré, mais Vinoy domine la situation. Il entreprend cette admirable retraite sur Paris, qui étonne l'Allemagne et qui arrache à M. de Moltke des éloges dont nous sommes fiers. Cette retraite du général Vinoy est la seule véritable opération militaire de la campagne, elle restera notre unique consolation. A la tête de ces braves régiments 35<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> qui s'étaient vigoureusement trempés à Rome, Vinoy traverse la France, entre à Paris et devient l'âme de l'armée.

Dieu seul fut témoin des amertumes que le vieux capitaine eut à dévorer. Dieu seul connut les difficultés dont on entoura cha-

que de ses pas. A l'ignorance de nos uns, à la faiblesse des autres, au barvardage de tous, il opposa sa science, sa fermeté, son silence. Son caractère se montra toujours grand, il déploya souvent des talents de premier ordre, et toujours une clairvoyance remarquable. Nous le déclarons hautement, parce que nous y étions, sans le général Vinoy et son 13<sup>e</sup> corps, Paris n'eût pas soutenu le siège.

Les Français sont fiers de la résistance de leur capitale. Ils ont raison. Mais les représentants, les interprètes de la nation ne devraient pas oublier que cette résistance est due, pour la grande part, au général Vinoy.

A cet immense service, qui est en vérité patrimoine national, le général Vinoy pourrait joindre la longue liste de ses combats et batailles, mais sa modestie le retient. Il appartient à ceux qui l'ont vu à la peine de rappeler l'élevation de ses sentiments, la loyauté de son âme et l'énergie de son cœur.

Cependant cet homme est arrêté aux portes du Sénat : elles se ferment devant celui qui sait mieux ordonner une bataille que combiner les effets d'un discours. Les hauteurs politiques se groupent autour du vieux soldat, tous leurs balances en main. Ils pèsent les discours et les blessures et trouvent celles-ci inférieures à ceux-là. Ils ne se doutent même pas qu'un général Vinoy apportant au Sénat plus d'honneur qu'il n'en recevait.

Quoi qu'il en soit, le tableau de cette lutte électorale fait pendant à cet autre tableau, où le prince en carmagnole renie son Dieu et sa maison. Les armistices de la symétrie doivent être contents.

Que le spectateur ne se laisse pas aller au découragement, qu'il entende le cri : **Courage ! courage !**

Ce n'est point parce que nous allons trop vite et trop loin qu'il faut désespérer. Les marches précipitées ne sont pas d'aujourd'hui seulement.

III

A la fin du quatorzième siècle, en 1392, l'infortuné roi de France, Charles VI, éprouvait de cruels ennuis. Ses conseillers, trop nombreux, n'étaient point d'accord, et chacun, suivant son intérêt, poussait le malheureux Charles, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Le roi se rendait en Bretagne et chevauchait dans un chemin creux de la forêt du Mans. Les seigneurs suivaient en silence. On n'entendait que le fer des coursiers, frappant les pierres du chemin. Charles tout pensif marchait seul en avant.

Tout à coup un homme enveloppé d'un manteau et le visage brulé de sécheresse d'un buisson et saisit la bride du cheval de Charles.

D'une voix éclatante cet homme cria : « Seigneur, ne va pas plus avant. Arrête-toi, lorsqu'il est temps encore ; tu es trahi ! »

Il y a cinq siècles que cet homme a jeté ce cri d'alarme, et les échos répètent encore ce cri.

Allez par les chemins de France, et vous entendrez sortir de tous les buissons le cri de l'homme au manteau : « Ne va pas plus avant ! arrête-toi ! tu es trahi ! »

Cet homme est le génie de la France. Il sort de son buisson lorsque la marche se précipite et que le péril se rapproche.

Prétez l'oreille, et vous allez l'entendre

Général AMBERT.

### Amérique du Sud.

CHILI.—Le 18 septembre des fêtes ont été célébrées pour l'anniversaire de la délivrance de la république et pour le changement du président, qui a lieu tous les cinq ans. M. Pinto a remplacé le président Errazuriz avec toutes les cérémonies et la solennité habituelles, moins les barricades et les coups de fusil, qui ne sont pas ici aussi fréquents que dans les républiques voisines. Le nouveau président, conformément à l'article 80 de la constitution, s'était rendu d'abord au palais de la représentation nationale, où se trouvaient rassemblés les sénateurs et les députés, pour prêter le serment d'usage, dont voici la teneur :

Moi, Anibal Pinto, je jure devant Dieu Notre-Seigneur et sur les saints Evangiles, de m'acquiescer fidèlement de mes fonctions comme président de la république ; de pratiquer et de protéger la religion catholique apostolique, romaine ; de conserver l'intégrité et l'indépendance de la république, et d'observer et de faire observer la constitution et les lois. Si je le fais ainsi, que Dieu me vienne en aide, et qu'il soit ma défense, sinon qu'il m'en demande compte. »

Ce même serment a été écrit et signé au bas du procès-verbal. Après la cérémonie civile, le président se rendit à l'église, sur le seuil de laquelle Mgr l'archevêque de Santiago l'attendait accompagné du chapitre. Le président adora le crucifix que le prélat lui présentait, et conduit sous le dais alla s'asseoir près du grand autel, où une masse d'actions de grâces fut célébrée. On vint par cet après que ces présidents amérindiens ne contenteraient peut-être pas certains républicains que nous connaissons. Le nouveau ministère se compose de M. Lastarria, président du conseil et ministre de l'intérieur, et de MM. Alfonso, Amuna-

guie, Solomayor et Prats, ministres au dépar- tement des affaires étrangères, de la justice, des finances et de la guerre respec- tivement.

Le procès concernant la saisie du navire français Jeanne-Amélie vient d'être vidé par les tribunaux. Le jugement rendu en première instance concit à l'acquiescement. M. Pierre-Gaillaume, capitaine du bâtiment. Ce jugement est fondé sur des circonstances atténuantes, qui expliquent facilement le fait incriminé. D'abord, les papiers du capitaine étaient en règle, et puis il n'y avait pas moyen de préciser l'endroit de la côte de Patagonie où commençait le territoire appartenant à la République du Chili.

La permission signée du conseil de Montevideo dont le capitaine était porteur, pour faire un chargement de guano dans ces côtes, désignait comme limite sud le degré 51 de latitude. Le procureur de la République a appelé de ce jugement.

Ajoutons que le gouvernement du Chili a déclaré et annoncé qu'il est défendu aux bâtiments de toutes les nationalités, de mouiller dans les eaux des îles situées au près du détroit de Maguellan et de la Terre-du-Feu, ou d'en approcher sans la permission des autorités chiliennes, sous peine de saisie du bateau et des marchandises.

Le département des affaires étrangères vient de publier les documents échangés entre les gouvernements de Buenos-Ayres et du Chili, à propos de la question au droit à la domination sur les contrées nommées plus haut. Il a cinq ans que cette question traîne, et le ministre avoue qu'il a peu com- pte dans l'utilité de la discussion comme moyen d'arriver à un accord, et qu'il continue de croire que l'arbitrage devra mettre un terme à ces longues négociations. Cette arbitrage n'aurait rien à faire dans la côte orientale de la Patagonie, et, en dernier lieu, la République renoncera-t-elle à la possession de Punta Arenas et du Détroit.

PEROU.—Par suite des troubles du mois d'août, une crise ministérielle a éclaté. Le président du conseil, M. Arenas, a quitté son poste à la suite d'un vote défavorable du Sénat. Il a été remplacé par le docteur Larrosa.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 28 DECEMBRE 1876.

Nous avons fait connaître à nos lecteurs le résultat de la contestation de l'élection de Bonaventure. Nous sommes maintenant renseignés sur les motifs pour lesquels cette élection a été annulée et le défendeur M. Beauchesne privé de ses droits de citoyen pour l'espace de sept ans. Le *Canadien* du 22 Décembre a publié les notes du jugement de M. le Juge Casault, notes rédigées par M. Casault lui-même pour la publicité.

En les parcourant nous n'avons pu nous défendre d'un pénible sentiment, car c'étaient bien les paroles d'un étranger à notre race et à notre religion que nous avions sous les yeux et qui cependant sortaient de la bouche d'un de nos compatriotes, d'un citoyen élevé dans une famille canadienne, instruit dans la religion catholique, et à cause de ses talents revêtu d'une haute charge publique.

Nous sommes réellement malheureux depuis nombre d'années de n'avoir pu produire pour remplir les plus importantes fonctions civiles que des hommes qui n'ont ni les sentiments, ni les convictions de notre nation. Comment cela se fait-il et d'où vient que nous sommes comme invinciblement conduits à une odieuse servitude? C'est un fait inexplicable mais qui n'est pas inexplicable si nous voulons y réfléchir. En attendant, il faut le reconnaître, la main de Dieu s'appesantit visiblement sur nous et nous marchons d'abîmes en abîmes.

Séparés violemment de la mère patrie, dans le temps où nous avions le plus besoin de protection, il nous était resté au moins dans notre milieu la liberté de servir Dieu et de manifester ouvertement notre foi. Il paraît que nous n'avons pas usé de cette liberté comme nous le devons, car voilà qu'elle nous est graduellement retirée et que nous retombons aux temps des persécutions.

À l'époque de l'*Avenir* et du *Pays*, nous entendions force déclamations contre l'Église mais les cas de violence étaient rares et isolés. Aujourd'hui ils se répètent avec une rapidité effrayante. Le bruit de l'affaire Guibord n'était pas encore éteint, que l'affaire de M. le curé Archambault attirait l'attention publique suivie de la contestation de Charlevoix et de celle de Bonaventure. Dans toutes ces causes il s'agissait de limiter la liberté du prêtre dans l'exercice de son saint et redoutable ministère, et l'on n'a connu que trop les tristes résultats.

La décision rendue dans la contestation d'élection de Bonaventure a un caractère particulièrement provoquant pour les catholiques. Il ne s'agissait pas comme dans les autres causes, de forcer l'Église à traiter les impies comme le commun des fidèles, mais d'infliger une flétrissure et un châtiment à un citoyen irréprochable pour le seul fait de s'être conduit avec honnêteté et religion.

M. Beauchesne, le député de Bonaventure, a été, chose inouïe, dépossédé de son siège en parlement et traité comme un infâme par deux juges catholiques uniquement pour avoir dit, qu'il était le candidat choisi par le clergé, qu'il avait confiance dans

le clergé et que sans le clergé il ne serait jamais venu de l'*Avenir*. C'est là son crime et tout son crime. Nous avons cru d'abord à une mystification, lorsque les journaux ont répandu cette affligeante nouvelle, mais force a été de nous rendre, en ayant devant les yeux les propres paroles d'un des Juges qui présidaient le tribunal.

Ce même juge a été encore plus loin en soutenant que toute menace faite par le prêtre du haut de la chaire de refus des sacrements ou d'autres peines contre ceux qui ne rempliraient pas leurs devoirs d'électeurs suivant la religion, devait être réputée immorale en loi, fut-elle même prononcée par l'autorisation de l'Évêque.

Que l'on mette pour un instant de semblables paroles dans la bouche d'un juge catholique au sortir de l'Église et que l'on nous cite le fidèle qui n'en serait pas épou- vanté.

Voilà cependant le plus haut degré qu'a atteint la science légale dans le pays. La conscience catholique, vraiment, ne saurait être plus outragée qu'elle ne l'a été par ces hommes de la science dans la contestation de l'élection de Bonaventure, et elle ne sera soulagée que si les juges qui ont prononcé la sentence dont nous parlons, ne sont suspendus de leur fonction pour violation de la Constitution qui nous régit et attentat à la liberté religieuse qui nous est garantie par des traités solennels. Il ne s'agit plus ici d'un simple écart de jugement ou d'une fautive application d'une loi en elle-même équitable, mais d'un déni complet de justice affectant non-seulement un citoyen mais toute la nation dans ce qu'elle a de plus chère et qui touche le plus directement à son autonomie et sa vitalité. Nous ne mettons pas ici en suspi- cion l'honnêteté par des juges, mais dans de telles circonstances la bonne foi ne peut être comptée pour rien par ce que les actes qu'elle produit mettent en péril tout le corps social. Si la science, par une fatale aberration, est prête à tout nier, même les droits les plus sacrés, il faut la réprimer et lui enlever la liberté de détruire jusqu'aux fondements même de la société.

S'il arrivait à nos frères séparés d'être troublés de cette façon par des personnes constituées en autorité dans l'articulation de leurs croyances et dans leur soumission aux directeurs de leurs ministères, nous connaissons assez leur fierté pour savoir qu'ils en feraient une cause nationale, et qu'ils n'arrêteraient qu'après avoir obtenu la destitution de l'officier de la part duquel ils auraient souffert de telles violences.

Il y a un moyen constitutionnel de se débarrasser de ceux qui ne savent pas remplir les charges publiques dont ils sont revêtus, c'est de demander leur suspension. C'est un droit dont usent toutes les nations dans les grands-circonstances; et celle-ci en est une. En Angleterre on a pu de grands généraux pour avoir perdu des batailles qui compromettaient le salut de la nation; nous considérons que la perte d'une bataille ne serait pas un plus grand désastre pour notre nationalité que la décision qui vient d'être rendue, si ceux qui l'ont prononcée n'en sont pas inquiétés et si elle est mise universellement en vigueur.

C'est un fait éclatant comme le soleil que nos pères n'ont mis bas les armes devant les armées anglaises qu'après avoir obtenu l'assurance solennelle qu'ils resteraient libres de pratiquer leur religion, que leurs pasteurs resteraient libres d'exercer leur apostolat, et qui plus est, qu'ils pourraient des honneurs, privilèges et bénéfices attachés à leur fonction.

Sa Majesté Britannique a été encore plus loin; elle a compris que la religion serait un puissant auxiliaire pour le bon gouvernement de ses nouvelles colonies, et pour retenir les vaincus dans des sentiments de soumission à son autorité, qu'elle ne s'est pas contentée de leur assurer la liberté de leur religion; mais qu'elle s'est de plus engagée de donner les ordres les plus efficaces, pour que ses nouveaux sujets catholiques Romains puissent professer le culte de leur religion selon les rites de l'Église de Rome, en autant que les lois d'Angleterre le permettent.

Cela signifiait qu'à part la liberté religieuse qui était complète, l'Angleterre s'obligeait en outre de donner des ordres pour que l'Église du Canada fut respectée et écoutée de ses enfants. Ces mots, "en autant que les lois d'Angleterre le permettent" ne voulaient pas dire que les catholiques du Canada seraient mis dans une semblable condition que les rares catholiques qui se trouvaient en Angleterre, ce serait une absurdité, mais simplement que l'Angleterre n'interviendrait pour donner des ordres et assurer l'exécution des ordonnances ecclésiastiques qu'en autant que ces ordonnances n'affecteraient pas les droits des protestants tels que déterminés par les lois en force dans le Royaume de la Grande Bretagne.

Tel est le sens littéral du traité intervenu entre la France et l'Angleterre et tel est aussi son esprit. Ceux qui l'ont rédigé connaissent par expérience qu'il pouvait se présenter une multitude de causes de troubles et de désordres dans les paroisses et partout le pays si l'autorité ecclésiastique n'avait pas l'assistance du bras séculier pour se faire protéger. C'est ainsi par exemple que des catholiques, certains d'ailleurs de l'impunité auraient pu permettre de troubler l'ordre dans les églises; que des ecclésiastiques rebelles à leurs évêques auraient pu avoir l'intention de rester par force en possession des cures à eux confiés pour un temps, et ce au grand préjudice de la religion catholique et du bon ordre.

Il importait donc que l'Angleterre s'obligeât de donner des ordres au besoin pour la protection de l'Église et c'est ce qu'elle a promis solennellement de faire sans préjudice aux intérêts des protestants soumis d'avance aux lois anglaises.

Or pouvons-nous imaginer une plus ouverte transgression de ce traité que la décision rendue dans la contestation de l'élection de Bonaventure, puisque le loi de maintenir les catholiques dans la soumission aux enseignements donnés du haut de la chaire par leurs pasteurs, elle punit comme des criminels ceux qui y adhèrent?

Le prêtre et l'Évêque, dit-on, ont droit d'enseigner sans faire de menaces, car autrement c'est de l'influence indue, c'est de détruire la liberté; mais, est-ce de l'influence indue, ces menaces de châtiments que prononce le législateur contre celui qui commettra tel ou tel acte; le juge, contre ceux qui donneront tel ou tel sens à la loi?

Pendant la rébellion de 1837 et 1838, c'est de l'influence indue quand le clergé menaçait de privation des sacrements et d'autres peines ecclésiastiques plus graves encore ceux qui, entraînés par les doctrines révolutionnaires des Papineau, manquaient à leur serment d'allégeance et de fidélité à leur nouveau souverain?

L'outrage fait on aujourd'hui cette différence au sujet des partisans du libéralisme, qui, d'après le jugement de l'Église, sont de la même famille révolutionnaire et également ennemi de l'autorité civile et du bon ordre?

Au milieu de l'effervescence populaire qui se produisait à l'époque de la rébellion, le clergé, au dire des prétendus patriotes, exerçait une influence indue et si ces derniers avaient été en possession de la magistrature ils en auraient sans doute agi comme les juges Casault, McCord et McGuire dans la contestation de Bonaventure; mais le gouvernement anglais eut-il continué ces juges dans leur fonctions sans les inquiéter?

Les cas sont identiques, car dans le premier l'attentat eut été dirigé principalement contre la couronne britannique, tandis que dans le second il est dirigé contre l'autorité ecclésiastique pour l'empêcher d'exercer ses fonctions, qui sont par dessus tout des fonctions pacifiques et éminemment sociales.

le libéralisme n'a pas dit son dernier mot, mais l'avenir fera voir dans quelle erreur sont tombés les savants juges qui l'ont protégé et qu'elle est cette loyauté en faveur de la couronne britannique que le libéralisme peut enfanter.

Une question d'intérêt local.

Chose extraordinaire, notre cité a depuis quelque temps le privilège d'attirer très fortement l'attention des rédacteurs du *Star* et du *Witness* de Montréal. Ce n'est certes pas un honneur que nous prouons beaucoup et l'esprit qui anime ces deux feuilles nous a depuis longtemps justifié de faire très peu de cas de leurs compliments comme de leurs attaques.

Néanmoins la question qui les occupe aujourd'hui ne manque pas d'un certain intérêt pour nous.

Il paraît que la cité trifluvienne porte ombrage à la genté montrealaise et qu'elle peu juivoit ces journaux sont les organes. On ne s'en serait pas douté. La chose est pourtant réelle, et ce qui a créé cette panique au bureau du *Star*, c'est la rumeur que le gouvernement trouve plus avantageux de faire construire ici plutôt qu'à Montréal, les usines nécessaires pour la confection et la réparation du matériel qui servira au chemin de fer du Nord.

Cette feuille ne peut trouver d'expressions assez virulentes pour stigmatiser tout acte du gouvernement qui tendrait à pareil résultat.

Le Président de la commission, l'Hon. Malhot, sensé devoir prendre très naturellement les légitimes intérêts de la ville ou il réside, est attaqué d'une façon brutale et l'on demande sa démission de peur que son influence, ne prive Montréal des dites usines. La raison avouée de toutes ces récriminations prétentieuses, c'est que Montréal a donné pour l'entreprise un million, qu'entre parenthèses elle ne veut pas payer, l'autre raison que l'on caresse à part soi, c'est que Montréal étant la grande cité, le grand centre des capitaux, elle a droit de tout absorber même de modestes usines qui donneraient de l'emploi à quelques ouvriers d'une humble cité voisine. Si le gouvernement voulait écouter les spéculateurs de cette coterie, tous les octrois devraient être versés à Montréal, toutes les entreprises publiques devraient converger vers ce centre et les autres localités n'auraient même le droit de faire valoir les avantages qu'elles peuvent offrir.

Heureusement que nous n'en sommes pas encore rendus là, et que le sentiment de la justice présente les choses sous une autre face aux yeux de l'administration provinciale.

Quant aux accusations portées contre l'Hon. Malhot, il est à peine besoin de les relever puisqu'elles manquent de preuve et qu'elles n'ont été lancées dans le public que dans le but de le lacerer et d'obtenir sa démission pour disposer de sa charge en faveur d'un Montrealais.

L'outatation qu'on lui fait d'avoir payé au contracteur McDonald sans autorisation une somme de \$80,000 est absurde et ridicule, et la meilleure preuve c'est que l'on s'est contenté de cette assertion gratuite sans fournir le moindre document, quand on aurait en tant d'intérêt et d'avantage à le faire.

Du reste les mêmes journaux qui publient aujourd'hui ces accusations de circonstances n'avaient pas d'assez grands éloges pour l'Hon. Commissaire, quand il eut mis la dernière main au règlement des inextricables difficultés qui existaient dans le bilan du contracteur McDonald, leur compatriote.

Quant à la localisation des usines du chemin du Nord, nous affirmons que le gouvernement trouverait ici des avantages beaucoup plus considérables qu'à Montréal, et en les faisant valoir auprès du Cabinet, l'Hon. Malhot servirait d'une manière très

louable les intérêts de l'entreprise, — non les siens propres comme on finitue. Il n'y a que le rédacteur du *Star* qui puisse imaginer les profits que l'Hon. Malhot pourrait retirer d'une usine quelconque, car l'Hon. Commissaire, ni industriel, ni manufacturier, ni grand propriétaire, ni même *broker* comme quantité de gens dont le *Star* est l'organe.

D'abord notre ville est située au centre de la ligne qui va de Québec à Montréal et au terminus du chemin des Piles, ce qui n'est pas d'une mince importance pour des établissements avec lesquels on a besoin de communiquer si fréquemment de tous les points de la ligne.

Nous avons à deux pas les plus riches mines de fer de la Province et les grandes Forges Radnor et St. Maurice qui alimentent à plus part des Fonderies du pays, y compris celles de Montréal. De plus notre ville possède encore une manufacture de roues qui autrefois a fourni au Grand Tronc le meilleur article qui ne soit sorti d'aucune Fonderie de l'aven même des comar- seurs. Cette manufacture peut être remise en activité sans les moindres frais aussitôt que le besoin s'en fera sentir, ce qui éviterait les dépenses considérables du transport du fer à Montréal, tel que la chose se pratique aujourd'hui pour la fabrication des roues.

Nous avons en outre d'autres Fonderies plus que suffisantes pour répondre à tous les besoins. La question de la main d'œuvre qui est ici beaucoup moins élevée que dans les grands centres, n'est pas à dédaigner, non plus que le prix des terrains nécessaires pour la construction des usines lequel serait cent pour cent au dessous de ce qu'on exigerait à Montréal.

Mais on fait souvent bien haut que Montréal a souscrit un million. C'est très vrai, mais elle n'en a payé qu'un quart et ne veut plus fournir la balance. Du reste, proportion gardée entre la population des deux villes, Trois-Rivières a souscrit autant que Montréal et la taxe individuelle sera aussi lourde, si non plus, pour les trifluviens que pour les montrealais.

Quant aux bénéfices à retirer du chemin, la part du lion sera pour Montréal. Pourquoi donc faire tant de bruit pour priver notre cité de ces établissements qui feraient tant de bien à notre classe pauvre, tandis qu'ils n'apporteraient à Montréal que des avantages imperceptibles au milieu de toutes les autres industries qui y fleurissent.

Quant au droit que Montréal prétend avoir par suite d'une convention, il n'existe nullement. La promesse faite a trait au terminus seulement; la question des usines est complètement en dehors et le gouvernement est parfaitement libre de choisir l'endroit le plus avantageux.

Une autre raison qui touche de plus près à la justice, c'est celle de la sage répartition entre les différentes localités, des deniers affectés aux entreprises publiques.

Or à ce sujet, le district des Trois-Rivières qui paie ses taxes comme les autres et fournit largement son contingent à l'état, est peut-être celui qui a été le plus négligé jusqu'à ce jour. Depuis trente ans Montréal absorbe des sommes immenses pendant que rien n'a été fait pour nous.

Ce serait donc un acte de justice de la part du gouvernement d'accorder aux Trois-Rivières cette légère rétribution qui, en outre, lui rapporterait d'aussi grands avantages qu'à nous mêmes.

L'Hon. Malhot n'a donc pas à s'occuper des récriminations ridicules et intéressées du *Star*, quand il a la justice, le droit et le bon sens pour le justifier dans l'exercice de sa charge et dans le choix des moyens à adopter pour le succès de l'entreprise à la quelle il préside.

Correspondance Parlementaire.

Québec 21 Décembre

Le premier vote important, depuis l'ouverture de la session, a été pris hier.

L'opposition a essayé une défaite complète, n'ayant pu réunir que le quart des votes donnés. La séance de l'après midi avait été exclusivement employée à expédier les affaires de routine: interpellations, avis de motions, adoption de bills privés parmi lesquels j'ai remarqué un acte d'amendement de la cité des Trois-Rivières qui renferme de très curieuses choses, entr'autres une demande des commissaires d'écoles pour émettre des déclarations.

C'est du neuf dans le genre. Cela prouve au moins que vos braves conseillers ne sont pas dégoûtés des emprunts, ni à court d'expédients pour les réaliser. Ce seraient des hommes précieux dans nos gouvernements du jour ou le système des emprunts remplace le système des épargnes jadis en honneur chez nos pères, mais aujourd'hui l'homme méprisé par nos hommes de progrès! J'en reviens à la grande question tranchée à la séance du soir par une majorité de 26 voix: la formation d'un fond consolidé pour les chemins de fer. La demande était faite par le gouvernement.

M. Joly se lève et déclare qu'il s'oppose à toutes les résolutions relatives à cette consolidation.

Il trouve d'abord la mesure injuste en ce qu'elle fait un fond commun de toutes les souscriptions des municipalités en sorte que celles des corporations du sud pour- ront être affectées aux voies ferrées du Nord et vice-versa. Plus relativement au emprunts provinciaux pour les chemins de fer, il dit que le gouvernement conduit le pays à la banqueroute. Il constate que les 8 millions déjà empruntés et les 3 millions de bons escomptes forment un capital pour lequel la province sera obligée de payer \$690,000 d'intérêt chaque année, somme que les revenus ne permettront même jamais de rencontrer. De plus il croit qu'en évaluant la construction du chemin du Nord et des Piles à 9 millions on est resté fort au-dessous du chiffre réel; quant aux bénéfices probables de ce chemin, il les re-

garde comme insignifiants après soustraction faites des dépenses du personnel et de l'entretien.

Le député de Lotbinière termine en disant que depuis huit ans, il travaille avec ses amis à arrêter le gouvernement, et il tient à laisser retomber sur lui la responsabilité de cette politique. Après avoir dépensé toutes ces sommes, nous arriverons à avoir des chemins de fer non terminés, et alors la province de Québec sera obligée de s'adresser à Ottawa pour obtenir des "better terms" qu'arrivera-t-il alors? Le gouvernement fédéral nous répondra que le gouvernement local avait été créé pour conserver notre autonomie comme peuple, que nous avions des ressources dont nous avons abusé, et que nous n'avons plus que l'union législative pour nous tirer d'embaras. Quels sont les auteurs d'un pareil état de choses? Ce sont les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui et qui ont engagé notre province dans une politique aussi ruineuse et aussi extravagante.

L'Hon. Church répond longuement au discours de M. Joly. En résumé, il van- te la position financière de la Province, et dit qu'elle ne manque aucunement de moyens pour remplir ses obligations, à l'égard des chemins de fer: que l'intérêt à payer n'est actuellement que de \$490,000 et que dans le cas où il atteindrait \$660,000 comme le dit M. Joly, ce qui demandera plusieurs années, les revenus auront en le temps tellement augmenté qu'on pourra payer tous cela à l'aise et...probablement faire des épargnes (sous entendu).

De plus l'ingénieur en chef du chemin du Nord assure M. le Trésorier que l'entreprise donnerait au moins \$400,000 de bénéfices net, ce qui prouve que M. Joly n'est qu'un alarmiste et qu'il n'a rien à dire à la banqueroute nous gravissons les montagnes d'un nouveau Peroux aussi riche pour le moins que l'ancienne patrie légendaire des *lingots*.

D'autres orateurs prennent la parole pour redire, qui les frayeurs de M. Joly, qui les verdoyantes espérances de l'heureux Trésorier. Puis comme l'aurore était à la voile de jeter ses premières lueurs sur la chambre délibérante, on crut qu'il était temps d'en finir par le vote. Les résolutions furent adoptées par la division suivante.

Pour: Angers, Baker, Champagne, Chapeau, Church, Deschênes, Duhamel, Dulse, Dupont, Fortin (Gaspé), Garneau, Gauthier, Hearn, Houde (Maskinongé), Houde (Nicolet), Kennedy, Lacerte, Lalonde, Larochelle, Larue, Lavallée, Lecavallier, Lynch, Martin, Mathieu, McCraun, O'Grady, Pelletier, Picard, Price, Reimhr dit Malouin, Robert, Roy, Sawyer, Sh-hyn, St. Cyr, Sylvestre, Tannin, Thoron, Turcotte, Verreault, Wardele—43.

Contre: Bichard, Bisson, Cameron, Chauveau, Daigle, De Baubien, Fortin (Montmagny), Fradette, Joly, Loberge, Lafontaine, Latramboise, Marchand, Molier, Paquet, Prefontaine, Watts—17.

Qui a eu raison? la majorité sans doute; mais si la majorité a souvent la raison de la force elle n'a pas toujours celle de la prudence et de la sagesse.

Dans la question présente, je ne suis pas sûr de dire que la prudence et la sagesse sont du côté de la majorité. Aux yeux des gens sérieux, les espérances du confiant Trésorier seront toujours un bien mince garantie. On sait que cette monnaie n'a point cours chez les prêteurs, pas même pour éteindre des intérêts, et si les profits présumés ne se réalisent pas, on sera bon gré mal gré obligé de trouver quelque part d'autres espèces plus positives. J'admets que le vote en question n'inaugure pas à un système nouveau. Le principe des octrois gratuits a été admis et mis en pratique depuis plusieurs années, mais l'attitude de la majorité de la chambre le confirme et rend aujourd'hui toute réaction pratiquement impossible.

Pour ma part je crois que le tort n'est pas médiocre. On ne convaincra jamais un homme sensé et honnête qu'il est juste et raisonnable d'emprunter des millions et de les dépenser gratuitement dans des entreprises comme celles des chemins de fer, quand on est incapable de faire honneur à ses propres devoirs. Une conduite de ce genre serait mal notée chez un individu; elle ne peut pas être plus sage chez un gouvernement même quand il est appuyé d'une majorité considérable.

Dans le cas actuel, les lésineries pratiquées à l'égard de l'administration de la justice et d'une foule d'autres devoirs de premier ordre contrasteront toujours avec les prodigalités d'une façon très désavantageuse pour l'administration qui est chargée de veiller aux intérêts du pays.

La chose est véritable sans doute mais il est guère possible de ne pas se l'avouer. Du reste, les conséquences brutales de ce système que le cabinet actuel s'est cru tenu de continuer, ne tarderont pas à prouver avec la rigueur inexorable des chiffres que cette politique n'a été ni sage, ni juste, ni patriotique.

Québec, 23 Décembre.

Ces deux derniers jours ont été consacrés à l'expédition d'une multitude de mesures particulières.

La rapidité avec laquelle on législate sur tout cela indique beaucoup que l'on a hâte d'en finir et de retourner chez soi. Après tout il n'y aurait guère de mal à ce que l'on n'en fut point sorti, car ce travail fait avec tant de hâte dans des matières parfois bien délicates n'est pas de nature à produire toujours les sages résultats que l'on est en droit d'attendre du grand Conseil de la nation.

Vos lecteurs me trouveront peut-être pessimiste au suprême degré; mais que voulez-vous, je ne puis me croire autorisé à dire blanc quand l'absence des couleurs me paraît si évidente. Du reste j'en appelle à tous ceux qui ont eu la mauvaise chance de passer quelques heures dans les Comités et même dans la Chambre, quand la pensée

d'une prochaine prorogation s'est emparée de la députation.

Je suis heureux toutefois de faire une noble exception pour les deux séances de vendredi.

Une importante question y a été discutée et a reçu une solution qui fait honneur à la députation comme au pays.

Le fanatisme protestant, qui a en haine toutes les grandes œuvres que l'Eglise catholique seule est capable de produire, aurait voulu diriger d'un de ses plus grand moyen d'existence l'institution si belle et si utile des Sœurs de la Providence à Montréal.

Il est à peine besoin de rappeler le noble dévouement de ces héroïques sœurs de Charité pour prouver qu'elles ont droit, non-seulement de la part des individus mais même de la part du gouvernement, à la plus généreuse protection.

M. Taillon, l'hon. député de Lotbinière, avec l'extrême délicatesse qui le caractérise, a exagéré sa position de même que les hon. députés qui ont pris la parole après lui.

La maison des sœurs de la Providence se trouvant dans une division, je devais, sous peine de lâcheté, prendre sur moi de présenter le bill qui se trouve maintenant devant cette chambre.

Il existe à Montréal, depuis environ trente ans, un asile qui a fait un bien énorme à la population, et qui, chose digne de remarque, donne plus au pays qu'il n'en reçoit.

On a voulu faire, M. l'Orateur, une question religieuse de ce modeste bill présenté par ces pauvres sœurs et je vous assure que pour ma part, je n'en vois aucune.

Ce n'est pas au moyen de ce que leur donne le gouvernement, des aumônes qu'elles recueillent, des bazars qu'elles organisent; c'est en vivant avec la plus stricte économie, en se privant de tout, en se contentant de dépenser environ \$4 chacun par année pour leurs vêtements et en travaillant comme des mercenaires.

Je parlerai aussi d'un avocat, membre de cette Chambre, qui, tout d'abord adversaire de la mesure, est devenu un de ses partisans, lorsqu'il a compris sa véritable signification, et j'espère qu'il nous adressera la parole sur cette question.

Il y a une idée fautive trop généralement répandue: on prétend que les Sœurs de la Providence devraient laisser le champ libre aux commerçants, sans songer que si elles étaient restées dans le monde, elles auraient pu tout aussi bien se livrer à l'industrie et au commerce.

Les dernières nouvelles d'Europe annoncent que la Conférence est réunie à Constantinople. On présume que le Sultan n'acceptera pas les conditions offertes par les autres puissances pour le maintien de la paix dans le Montenegro et la Serbie.

Le nom de M. Langlois est encore sur le tapis comme juge de la Cour Supérieure à Québec.

La paroisse de Batiscan s'est signalée plus qu'à jamais, cette année, dans la célébration de la fête de Noël.

Si cette mesure passe, je puis assurer les honorables députés qui enregistrent leur vote en sa faveur, que leur position ne sera nullement compromise devant leurs électeurs; car la voix de la charité, la voix de la raison et de l'humanité feront taire toutes les récriminations qui se sont élevées contre ce bill.

Les Sœurs ne demandent pas le privilège de commercer; il est loir de leur intention de vouloir faire une concurrence ruineuse aux commerçants, comme on le prétend.

En face de ces prodiges de dévouement des bonnes Sœurs de la Providence, il ne doit y avoir, il me semble, qu'un seul et même sentiment dans cette Chambre, et tous d'un commun accord, nous devrions marcher sous la glorieuse bannière de cette œuvre, la plus belle entre toutes, celle de la charité.

Après l'examen de quelques autres mesures, la Chambre s'est ajournée.

O'Givie s'est faite comme suit quand les députés ont été appelés à voter.

POUR.—Church, Baker, O'Givie, McGauley, Robertson, Cameron, Thornton, Sawyer, Lynch, Watts, Laframboise, Joly et Préfontaine.—13.

CONTRE.—Angers, Garneau, Chapleau, Loranger, Taillon, Lacerte, Price, Mathieu, Champagne, DeBeaujeu, Ricard, Hearn, Fortin (Gaspé), DuLac, Dupont, Kennedy, Lalonde, Houde (Nicolet), Fradette, Lecavalier, Larochelle, Larue, Verreault, Gauthier, St. Cyr, Chauveau, Tarcoite, Wurtele, Houde (Maskinongé), Fortin (Montmagny), Deschênes, Pelletier, Martin, Bachand, Marchand, Sylvestre, Daigle, Paquet.—40.

Après l'examen de quelques autres mesures, la Chambre s'est ajournée.

Nouvelles.

Le Parlement fédéral est convoqué pour le 8 février prochain.

Les dernières nouvelles d'Europe annoncent que la Conférence est réunie à Constantinople.

Les débats parlementaires de lundi sont sans importance. Il est probable que le Parlement sera prorogé avant le 1er janvier.

Le nom de M. Langlois est encore sur le tapis comme juge de la Cour Supérieure à Québec.

Fête de Noël à Batiscan.

La paroisse de Batiscan s'est signalée plus qu'à jamais, cette année, dans la célébration de la fête de Noël.

Une certaine crainte d'incendie en voyant une des couronnes suspendues à la voûte du sanctuaire, devenir la proie des flammes.

Le calendrier est actuellement en vente au Bureau du Journal des Trois-Rivières.

Ordinations.

Les ordinations suivantes ont eu lieu, samedi dernier, au Séminaire de cette ville.

Nouvelles Locales.

La fête de Noël a été célébrée avec une grande pompe à la cathédrale de cette ville.

En somme c'est pour nos amateurs un magnifique succès qui, nous l'espérons, les engagera à continuer ce si beau chemin.

La paroisse de St. Grégoire a également eu de brillantes fêtes de Noël.

Mardi, jour de la fête de St. Jean, le Rvd. Mess. Prince, curé de St. Maurice, célébrait sa vingt-cinquième année de prêtrise.

Un grand nombre de Messieurs du clergé s'étaient rendus à St. Maurice pour joindre leurs souhaits à ceux des ouailles du Rvd. Mess. Prince.

Le feu a détruit le magasin de M. Bessière & Cie, rue Bédou.

Une triste nouvelle a été transmise hier par le télégraphe.

Désastreuse Incendie.

Une triste nouvelle a été transmise hier par le télégraphe.

On suppose que le feu prit par les planchers du second étage.

La Révé. Mère Supérieure a déployé en cette circonstance un courage sublime.

Les pertes matérielles sont également lourdes, car le couvent n'était pas assuré.

Avis d'Assurance.

J'ai le plaisir d'informer le public que EPHREM DUFRESNE, Ecr. a été nommé Agent Spécial de la Cie d'Assurance Ottawa Agricultrice, à Trois-Rivières.

Calendrier.

Le calendrier est actuellement en vente au Bureau du Journal des Trois-Rivières.

Naissance.

En cette ville, le 25 du courant, la Dame de A. E. Gervais Ecr, avocet une fille.

Décès.

En cette cité, le 26 du courant à l'âge de 5 mois et 6 jours, Marie Virginie Euphémie, enfant de M. Jos. Alph. Rocheau.

Nous apprenons avec regret la mort de Moïse Bergeron, respectable cultivateur de St. Grégoire arrivée le 22 courant.

Le défunt est âgé de 51 ans. Il laisse un grand nombre de parents et d'amis pour déplorer sa perte.

A lire attentivement.

Samuel Asborne, Sophiasburg dit: J'étais affecté de Dyspepsie depuis quatre ans et la maladie avait atteint les pommons.

Remède, \$1.00 Pilules, \$0.24. EN VENTE CHEZ L. A. HOERNER, Trois-Rivières, 27 Novembre 1876.

CHS. DUPONT HEBERT SYNDICAT OFFICIEL. Pour le District des Trois-Rivières. Rue Saint-Joseph, résidence privée. Trois-Rivières, 4 Juin 1876.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC. District de Trois-Rivières. COUR DE CIRCUIT.

No. 1502. Terme continué par ajournement. Le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-seize.

Gédéon Marchand, ci-devant, Cultivateur de la paroisse de Gentilly, et actuellement à Champlain, comté de Marquette, Etat du Michigan. Tiers-Saisi.

A VENDRE.

Les mouvements complets d'un Moulin à Scie-Ronde en bon ordre, comprenant les arbres-de-couche, poulies etc., etc., et une Roue Lefebvre de 26 pouces.

BAZAR.

Le Bazar annuel de l'Association des dames de charité de cette ville aura lieu, comme à l'ordinaire, à l'Hôtel-de-ville lundi le 22 janvier prochain.

Avis Public.

Un pendant d'oreille en or perdu dimanche, le 19 novembre courant. Ceux qui l'auraient trouvé sont priés de le remettre à ce bureau.

GRANDE REDUCTION.

Le soussigné entrepreneur de pompes funèbres, à l'honneur d'informer le public qu'il a constamment en magasin un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs des prix extrêmement réduits.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 (En face du Journal des Trois-Rivières.) MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING TOLE, FERBLANTIERS, etc.

Glace à bon Marché.

Le soussigné vient d'achever la construction d'une immense bâtisse destinée spécialement à conserver la glace.

CHS. DUPONT HEBERT

SYNDICAT OFFICIEL. Pour le District des Trois-Rivières. Rue Saint-Joseph, résidence privée. Trois-Rivières, 4 Juin 1876.

ANNONCES DIVERSES.

RESTAURANT.

Le Clarendon Restaurant et Oyster Saloon sous la direction de Mr. George Boucher, sera tous jours ce qui peut-être de mieux à Trois-Rivières...

DEPUIS L'INCENDIE.

Le sousigné a son bureau et sa résidence rue Notre-Dame, No. 105 devant l'église paroissiale presque en face de l'évêché.

Atelier de Tailleur.

P. HONORE ROCHELEAU

COIN DES RUES Notre-Dame et des Forges No. 166, EN HAUT DU MACASIN DE

F. X. PANNETON, Ci-devant occupé par M. Craig.

M. ROCHELEAU désire informer les nombreuses pratiques dont il a eu le généreux patronage depuis plusieurs années et le public en général qu'il tient maintenant son atelier pour la coupe et la confection des habits...

P. HONORE ROCHELEAU

A VENDRE.

Le sousigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de prêche de toutes dimensions et qualités...

LE

TRAITEMENT DES MEDICINS.

Quand vous êtes malade, et que vous ne savez pas de quel mal vous souffrez, vous recourez à votre Médecin; si l'avis de 16 Médecins de Montréal est digne de croyance, vous ferez l'essai du

BEMÈDE CONTRE LE RHUMATISME ET LA GOUTTE.

Dr. BIRNBAUM

Seize Médecins ont certifiés qu'il guérissait le Rhumatisme, Névralgie, Goutte, Douleurs de Reins, Engourdissement dans les Membres et les Joints, Eclampses, Engorgements, Morsures, Contusions, Coupures, Brûlures, et autres douleurs, etc., etc.

Ce remède a guéri plusieurs de ces malades et un millier d'autres personnes en Canada. Il est reconnu sur ce continent en Europe comme le

Soul Remède efficace pour les Rhumatismes.

CHS. MARTIN, Montréal, Agent pour le Canada et les E.-U.

ASSURANCE MUTUELLE. "LA NIAGARA"

ETABLIE EN 1836. CAPITAL GARANTI..... \$500,00

La Compagnie offre beaucoup de garanties par l'expérience de ses quarante années d'existence, et aussi par la manière qu'elle transige ses affaires en général.

J. Z. BERNARD, Agent. Pour le District des Trois-Rivières Trois-Rivières 15 Mars 1876.

LA BANQUE DE QUEBEC.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'écrit étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'à la nuit ou les dépôts seront retirés.

F. OISEL,

DES MAISONS PLEVEL ET ERARD, ANIS.] ACCORD ET REPARATIONS

DE PIANOS ET HARMONIUMS No. 30, Rue St. Nicholas, — QUEBEC.

Les accords se paient comptant. — Tous ordres adressés chez A. LAVIGNE, Editeur de Musique, sont promptement exécutés.

ANNONCES DIVERSES.

THS. BOURNIVAL.

Magasin d'Epicerie.

RUE DES FORGES.

EN FACE DU BLOC DE ROBICHON & FRERE. PRES DU MARCHÉ

On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Epicerie pour les familles. Tous les effets sont de première qualité. Trois-Rivières, 27 avril 1876.

JOHN McDOUGALL.

MAGASIN DE PROVISIONS,

RUE DU PLATON,

Le sousigné à constamment en vente LARD,

FLEUR,

GRAISSE,

SON, &c.; &c.

Trois Rivières, 30 Sept. 1876. — 3m,

Compagnie d'Assurance Impériale Contre le Feu.

ETABLIE EN 1803.

Bureau en Chef: 414 et 45 Rue St-François-Leslie LONDRES. Agence pour le Canada: 614 et 45 Rue St-François-Leslie MONTREAL.

Capital souscrit et placé:

UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endossements.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada. CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières. Rue de-Champs. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

Corbillard de Première Classe.



COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPP.

Les Sousignés, entrepreneurs de POMPES FUNEBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits.

Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs. Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer à très bas prix. F. LARIVIERE ET O. GIRARD. Trois-Rivières, 10 avril 1876.

OCTAVE GIRARD,

220 222 RUE NOTRE-DAME

DOREUR, ARGENTEUR, ET ANIMATEUR. MANUFACTURIER DE GARNISSEMENTS. MANUFACTURE DE CERUEILS, &c., &c., &c.

On reçoit toute espèce de vieux argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 10 avril 1876.

AVIS.

Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre,

TOUTE ESPECE DE VIEILLES FER ROCNERIE, FONTE, PLOMB, CUIVRE JAUNE ET ROUGE.

Et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. S'adresser à notre magasin, Rue St Antoine, LUCKERHOFF & FRERE. Trois-Rivières, 3 Février 1876.

DEMEAGEMENT

Marchandises-Sèches.

FRANÇOIS GELINAS,

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

(Ancien Magasin de Philippe Gravel) Porte voisine du Magasin de U. Martel et Cie

RUE DU PLATON

M. GELINAS remercie ses nombreuses pratiques et le public du bienveillant encouragement qu'on a bien voulu accorder à son établissement, et invite les acheteurs à venir examiner son assortiment de printemps. Un tailleur de première classe est toujours au service des pratiques, et on a toujours donné satisfaction dans le département des Habits faites. Une visite est respectueusement sollicitée. FRANÇOIS GELINAS. Trois-Rivières, Mai 1875.

AVIS.

GODFROI LASSALLE,

PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Rue des Champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à midi et de 3 heures à 4 heures P. M.

ANNONCES DIVERSES.

"RELIANCE"

SOCIETE MUTUELLE

D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Londres, Angleterre,

ETABLIE EN 1840.

Fonds de Réserve..... \$1,861,945.00

\$100,000 déposés entre les mains du Receveur-Général de la Puissance du Canada pour la garantie des affaires.

Cette société a ouvert un bureau de directeur pour la cité de Trois-Rivières, pour veiller avec intérêt des personnes qui voudront la favoriser et prendre des assurances sur la vie.

Bureau des directeurs: HENRY M. BALGER Ecr., Marchand. JAMES SHORTIS, Sec. F. G. WOTHERSPOON, Ecr., Gérant de la Banque de QUEBEC. Pour information s'adresser à B. McDONALD, Inspecteur, ou à P. L. HUBERT pour les Trois-Ri

Trois-Rivières 5 mars.

Advertisement for STADACONA insurance company. Includes text: GARANTIE ABSOLUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE, STADACONA, CONTRE L'INCENDIE, CAPITAL: \$5,000,000, and an illustration of a building.

OLIVIER TRUDEL

LIBRAIRE

NO. 136 RUE NOTRE-DAME

Trois-Rivières.

Librairie, Papeteries, Tapisseries, Articles Religieux et de fantaisies, Livres, Blancs, Reliures faits à la presse, Ornaments d'Eglise, Clerges, Vins de Mo-se et autres, etc.

De plus un bon assortiment de Groceries de familles. Liqueurs Spiritueuses et de tempérance &c. &c.

EN GROS ET EN DETAIL Une vis te est respectueusement sollicitée.

SAUVEZ VOTRE VIE !!

En imprégnant votre sang par les applications GALVANIQUES ELECTRIQUES DE M. T. REGNAULTS, faites sous forme de selles de soufre, bandages pour la tête et la gorge, bandages pour les jambes et les bras, ceintures, anneaux et rateliers pour les dents.

Pour informations, circulaires, pamphlets de couleurs, adressez-vous à L. A. HERNER, Pharmacien. Trois-Rivières 13 juillet 1876. — 3m.

AVIS

Chez le sousigné on pourra au tout temps faire faire les meilleurs ouvrages, aux meubles ainsi que n'importe quelle réparation. Paillasses à spring faites à très bas prix. E. TIENSK HAMEL, Rue Hart, Carré Champlain, Trois-Rivières, 20 Novembre 1875.

Lajoie & Frère, MARCHANDS, RUE NOTRE-DAME.

On trouvera à leur magasin le meilleur assortiment de Marchandises-sèches pour la saison du printemps. Trois-Rivières, 26 avril 1875

AVIS.

Je ne serai responsable d'aucune dette qui sera contractée en mon nom sans un ordre signé de ma main. MADAME PIERRE SYLVESTRE Trois-Rivières 11 septembre 1876.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets, AVOCAT, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières 15 avril 1875.

Malliot & Cooke, AVOCATS, Bureau: RUE BONAVENTURE. Trois-Rivières 25 Nov 1874

Turcotte & Paquin, AVOCATS, Bureau: Rue des Champs en face du Palais de Justice. M. Turcotte, et Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup. ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN, Trois-Rivières, 26 Août 1872. — 1 a.

Charles Dumoulin, AVOCAT, Bureau, rue des Champs, à côté de la résidence de Sirey Dumoulin, c.ér. Shérif, près du Palais de Justice. Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Ephrem Dufresne, AVOCAT, Bureau, coin des rues Royale et des Forges. Trois-Rivières 30 mai 1873.

John Ryan, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street. CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate and returns prompt. Three Rivers, May 2nd 1873.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

Louis Morrissette, Marchand de meubles, rue St. Georges.—Entre-ot de meubles de première classe, Meubles réparés à ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Trois-Rivières, Mai 1874. — 1 a.

J. B. L. Hould, AVOCAT, Bureau: coins des rues Notre-Dame et Bonaventure. Trois-Rivières, 2 Avril 1876.

J. F. V. Bureau, AVOCAT, Bureau: rue des Champs, en face du Palais de Justice. Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Jos. DeNiverville, HUISSIER, Rue Bonaventure.

P. E. Vezina, HUISSIER, Trois-Rivières 1er Avril 1876.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT ET Notaire Officiel pour le District Judiciaire des Trois-Rivières. BUREAU & RESIDENCE, No. 21 & 23 RUE ALEXANDRE. Trois-Rivières, 2 sept. 1875.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT, NOTAIRE, BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32, En arrière de l'Eglise Paroissiale. MESSIEURS GUILLET se chargeront de toute collection, agence, etc, etc, qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Févr. 1876.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, Mai 1876.

DR. PAGE, No. 23 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES. Dentiste et marchand de toutes sortes de machines à coudre, de Pianos Mélodiques, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on ne les trouve en Canada. Trois Rivières, 21 mai 1875.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence, rue Bonaventure presque en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

Lottinville & Dupont, AVOCATS, BUREAU, No. 8 RUE BONAVENTURE Trois-Rivières, juillet 1876.

LE JOURNAL DES TROIS-RIVIERES

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRERES, Propriétaires-Editeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Luckeroff, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI ET JEUDI de chaque semaine.

Prix de l'abonnement Pour douze mois (frais de port compris) ..... \$2 75 Pour six mois (frais de port compris)..... 1 40 Pour les Etats-Unis..... 2 00 en Or

Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont toisées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0 10 Chaque insertion suivante par ligne. 0 03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

TOUTES LES ANNONCES SONT INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE.

Les annonces de naissance, décès, mariages, seront publiées à raison de 50 centins.

On exécutera, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de Ville, TELS QUE:

- TETES DE COMPTE MEMORANDUMS CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITE RAPPORTS CHEQUES ET BILLETS DRAFTS ENVELOPPES CATALOGUES LISTE DE PRIX PROGRAMMES CIRCULAIRES AFFICHES PLACARDS LETTRES FUNERAIRES, Etc., Etc.

On trouvera constamment à l'atelier toute espèce de blancs pour FABRIQUES,

CONSEILS MUNICIPAUX, COUR DES COMMISSAIRES ET JUGES DE PAIX!

Des blancs de toute sorte pour

AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute attention et seront exécutés sans délai.